

énergies de remplacement («elles doivent permettre de réaliser des économies d'énergie sans obliger la société à supporter des coûts économiques nets») réduirait les émissions carboniques du Canada de 35 à 50 mégatonnes en 1990. Comme on prévoyait que le «scénario actuel» aboutirait à des émissions de 596 mégatonnes d'ici l'an 2000, il faudrait réaliser une réduction supplémentaire de 38 à 53 mégatonnes si l'on veut stabiliser le total des émissions en l'an 2000 aux 508 mégatonnes prévues en 1990⁴⁰.

4.71 Le Comité croit qu'il faudrait résoudre cette question de façon aussi décisive et rapide que possible. En principe, puisque le Canada est, dans son utilisation d'énergie, plus prodigue que les pays européens en cause, les mesures visant à accroître l'efficacité devraient être quantitativement plus (et non moins) efficaces. De toute évidence, il est difficile d'imaginer la réussite de ces mesures, ou leur respect rigoureux, si le ministère fédéral le plus touché par leur mise en oeuvre est convaincu qu'elles n'auront que des effets modestes.

4.72 Dans son témoignage à ce sujet, M. Slater a laissé entendre que l'on pourrait demander à l'Agence internationale de l'énergie de convoquer un atelier technique de façon à ce que les personnes chargées d'évaluer les mesures dans les différents pays puissent comparer leurs hypothèses et leurs méthodes et, si possible, les concilier. Le Comité approuverait une telle initiative prise par le Canada, ainsi que toute autre mesure nécessaire. Nous répétons que cette question doit être résolue de façon urgente et qu'elle est d'une importance vitale.